

7 novembre 1626 - Procès civils

Journées de faits amendables tenues au Pioré de hessen par les maire et gens de justice dudit lieu a requete du Procureur d'office de la terre et seigneurie dudit lieu

Prénom et nom des personnes citées dans ce manuscrit

- Claus Barnet
- Marguerite vefve de Bastien Thirion
- Colas Bridé
- Laurent Petit Jean
- le petit Mathis, hostellain
- Aubertin Berlingue et Odille sa femme
- Colas Chapelle
- Jean de Gnoblingen
- Colas Marchal
- Estienne Francois
- Jean Cuginin

Claus Barnet tiré des prisons et interrogé sur les faits cy reprehendez contre luy, confronté en outre a Marguerite vefve de feu Bastien Thirion, a reconnu avoir heu beaucoup de fois ses plaisirs avec elle et aydé a nourrir l'enfant qu'elle eut y a environ un an . En outre que mardy dernier estant yvre de vin il entra nuitamment au poille dudit Laurent ou veillaient plusieurs femmes et filles entre lesquelles estant ladite Marguerite il se laissa aller a colere contre elle, l'injuria et blasphema le saint nom de Dieu, reconnoit quil ayt aussi injurié autres femmes ou filles (...)

esté condamné a continuer au paim et a l'eau son emprisonnement jusqu a la huitaine expirée, a trente sols d'amande et aux deppens avec condamnation d'estre chassé dudit Hessen

En vis-à-vis est inscrit ceci :

Claus Barnet manouvrier déferé d'avoir mardi dernier entré come par force et estant yvre nuitamment au poile de Laurent Petit Jean, osé de beaucoup de blasphèmes contre le St nom de dieu, injurié les femmes et filles qui y veillaient, porté un cousteau en mains, tasché de souffler la lumière et soy donné a -? de vouloir offenser Marguerite vofve feu Bastien Thirion avec laquelle en outre il a cy devant ...(2 mots illisibles)

laquelle Marguerite deférée de vivre impudiquement et depuis un an ou environ avoir heu un enfant dudit Claus qui en effait l'a aydé a nourrire  
signé Colas Bridé

Le petit Mathis hostellain deferé d'avoir par jour de Vigile de St Jude et St Simon dernièrement donné a manger de la chair a quelques particuliers entre lesquels estoit Aubertin Berlingue dudit Hessen et Odille sa femme

Est conclu contre le petit Mathis a dix sols d'amende et contre Aubertin et sa femme a cinq sols et aux depens

Encor ledit Mathis deferé d'avoir le dernier jour de Dimanche donné a boire pendant les vespres a Colas Chapelle, Jean de Gnoblingen (?), Colas Marchal, Estienne Francois et Jean Cuginin (?)

Il est conclu contre ledit Mathis, Colas Chapelle et autres a ce que chacun soit condamné a -? de cire a l'église de cedit lieu et aux depens